



Réf. Farde e-Assemblées : 2298653

N° OJ : 27

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

**Objet :** Tutelle spéciale sur le CPAS (art.112 bis).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112 bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS;

Vu la délibération n° 25 du Conseil de l'Action Sociale du adoptant la 2ème modification budgétaire pour l'exercice 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 20/11/2019 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action sociale.

Annexes :

[Délibération CPAS + annexe \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[2ème Modification budgétaire 2019 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)